**CADRE DE REPONSE TECHNIQUE**

**SOCIETE : nom du soumissionnaire**

**Référence du Document : ref soumissionnaire**

**AFFAIRE 2025-071-BL\_CRT\_** **Maintenance des onduleurs et des chargeurs 48 Volts.**

**CONSIGNES :**

* Le soumissionnaire **doit répondre à toutes les questions sinon son offre sera jugée irrégulière au sens de l’article L.2152-2 du Code de la commande publique**.
* Le soumissionnaire devra remettre à l’appui de son offre ce cadre de réponse technique. Son offre technique ne sera jugée que sur les éléments renseignés ci-dessous. Il peut être fait références à d’autres documents uniquement s’il est précisé la ou les pages concernées.
* Les réponses aux questions posées dans ce document sont des engagements contractuels de la part du candidat. Toute discordance entre les informations renseignées et l’exécution du marché pourra entraîner l’application de pénalités ou sa résiliation.
* Les différents encarts doivent être complétés et leur ordre respecté. **Le cadre de réponse technique ne pourra dépasser vingt (20) pages (une page = un recto), hors annexes, hors présente page de garde.** **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* **Le soumissionnaire peut ajouter des annexes s’il les juge utiles à la compréhension de son offre, dans la limite de vingt (20) pages** **(une page = un recto) pour justifier des points présentés (qualifications, plan de maintenance, …).** Le cas échéant, les renvois aux annexes devront être précis (nom du document, numéro de page…). Une annexe ne sera consultée que si le paragraphe qu'elle complète renvoie explicitement à cette annexe clairement identifiée. **Toutes les pages dépassant cette limite ne seront pas analysées.**
* Les renseignements indiqués ci-après doivent être liés directement à l’objet du marché en répondant précisément aux différents points demandés et ne doivent en conséquence ne pas être une simple énumération de l’organisation des moyens généraux de l’entreprise.
* La notation de la valeur technique sera exclusivement fondée sur les informations fournies dans le présent document et ses éventuelles annexes, à l’exclusion de toute page supplémentaire, renvoi ou autres pièces jointes. Le non-respect des dispositions ci-dessus ne vaudra pas irrégularité de l’offre mais sera pénalisant.

**CHAPITRE OFFRE TECHNIQUE 40%**

**Sous-Critère 1 : Organisation et méthodes de travail (60pts)**

1. **Organisation mise en place pour le suivi de la prestation / 30 pts :**

*Le soumissionnaire précise l’organisation interne, les procédures de remplacement en cas d'absence, les effectifs de maintenance, bureau d'étude, stock de pièce, etc…).*

**Réponse du candidat** :

1. **Traçabilité des prestations / 10 pts :**

*Le soumissionnaire décrit la gestion de la* *traçabilité des prestations (rapport de maintenance, etc.) avec des exemples.*

**Réponse du candidat** :

1. **Plan de maintenance / 10 pts :**

*Le soumissionnaire décrit le plan de maintenance (y compris plannings annuels) sur les 4 ans.*

**Réponse du candidat** :

1. **Astreinte / 5 pts :**

*Le soumissionnaire décrit les détails et modalités de la mise en place d'une astreinte 24h24, 7j/7.*

**Réponse du candidat** :

1. **Sécurité / 5 pts :**

*Le soumissionnaire décrit les moyens mis en œuvre pour prise en compte du respect de principes généraux de sécurité.*

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 2 : Moyens humains /qualification du personnel intervenant sur le site (20 pts)**

*Le soumissionnaire précise l’organigramme des moyens humains affectés au marché, du responsable aux techniciens et ouvriers, en cohérence avec les différents équipements à maintenir. Le jugement se portera sur la qualité d’identification des différents acteurs ainsi que leur périmètre d’action et leurs formations.*

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 3 : Prescriptions fabricants (20 pts)**

*Le soumissionnaire détaille les actions de maintenance prescrites par le constructeur avec fourniture des préconisations justifiant le plan de maintenance proposé*

**Réponse du candidat** :

**CHAPITRE CRITERE ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL 10%**

**Sous-critère 1 :  Démarche développement durable (50 pts)**

*Le soumissionnaire présente sa démarche développement durable dans le cadre de l’exécution des prestations (notamment certifications ISO ou démarche équivalente), ainsi que le type de véhicules utilisés (thermique, hybride, électrique…)*

**Réponse du candidat** :

**Sous-critère 2 :  Gestion des déchets (50 pts)**

*Le soumissionnaire présente son protocole de gestion des déchets avec notamment la présentation du recyclage des batteries, piles, cellules ainsi que la valorisation des déchets*

**Réponse du candidat** :